

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Salle plénière du Parlement vaudois à Lausanne

Mardi 11 mars 2025 à 20H00

Le Conseil communal a la chance de pouvoir organiser sa séance du Conseil communal au Grand Conseil à Lausanne.

Le Président rappelle qu'une visite du Grand Conseil est organisée à 19h00, en trois groupes avec des guides. Celle et ceux qui souhaitent rejoindre Lausanne par leurs propres moyens sont priés d'être sur place à 18h50. Un service de bus aller retour est organisé pour celles et ceux qui le souhaitent.

Enfin, pour des raisons de sécurité, le public ne sera pas autorisé à participer à cette séance. Le Président prie les membres du Conseil de prendre une pièce d'identité au cas où.

Le Président rappelle que cette séance est filmée et enregistrée et qu'il faut bien se tenir.

Présidence : Julien Pittet, Président

Le Président ouvre la 17ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 3ème de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, à Monsieur Armend Imeri secrétaire municipal, à Monsieur et Madame Rocha, collaborateurs à la commune de Moudon et aux représentantes de la presse Mesdames Martine Machi et Afaf Ben Ali.

43 conseillers sont présents.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Martina Macerola
- Eugenia Puch
- Georges-Alexandre Duc
- Vivien Somasundaram
- Roberto Sousa
- Avni Iseni
- Seljman Ismajli
- Michelle Grandjean
- Jeremy Contomanolis
- Gëzim Hiseni

Membre absent et non excusé :

- Colin Grand

Le Président ouvre la discussion sur le PV de la séance du Conseil du 10 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Julien Pittet.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est adopté par 40 voix et 2 abstentions.

Le Président propose une modification du point 3 de l'ordre du jour, soit :

Conseil communal de Moudon

- Ajout d'un point c) Interpellation de Madame Karine Weber (PS), La Pussaz, parcelles 1368 et 1371, situées sur la commune de Moudon ;
- Ajout d'un point d) Interpellation de Madame Karine Weber (PS), Mise à l'enquête CAMAC 235'770, installation de quatre antennes de téléphonie mobile 5G dans le clocher de St-Etienne.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté par 40 voix, 1 avis contraire et 1 abstention.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité.

2. Rapports des commissions

- a) Préavis No 71/25, Demande d'un crédit de CHF 47'000.- pour le remplacement du système de détection des fuites d'eau et adaptation du budget de fonctionnement des services industriels de CHF 28'538.40 TTC dès 2025.
- b) Préavis No 72/25, Demande d'un crédit de CHF 90'000.- pour la phase d'étude et de suivi des travaux pour la démolition et la reconstruction du hangar de la ferme « en Frémont » propriété communale (ECA 783, parcelle 1023).

3. Propositions individuelles

- a) Interpellation de Madame Céline Ombelli (EM), stationnement places de parc personnes à mobilité réduite.
- b) Postulat de Madame Céline Ombelli (EM), réalisation d'un colombarium et réfection du cimetière de Moudon.
- c) Interpellation de Madame Karine Weber (PS), Mise à l'enquête CAMAC 235'770, installation de quatre antennes de téléphonie mobile 5G dans le clocher de St-Etienne.
- d) Interpellation de Madame Karine Weber (PS), La Pussaz, parcelles 1368 et 1371, situées sur la commune de Moudon.

1. Communications

- a) du Bureau

Le Président du Conseil prie l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en la mémoire de la maman de Madame Cristina Vitorino, membre du Conseil.

Le Bureau s'est réuni le 28 janvier dernier avec pour tâche de nommer les commissions ad hoc pour l'étude des préavis présentés ce soir.

Le Président remercie le Bureau électoral qui s'est retrouvé le 9 février pour le dépouillement des votations fédérales.

Le Bureau a reçu divers courriers, soit :

- Démission de Madame Eugenia Puch (Les Vert.e.s), avec effet immédiat.
- Démission de Monsieur Avni Iseni (PLR), avec effet immédiat.
- Démission de notre huissière Madame Marita Maiurano, pour le 30 juin prochain. L'appel à candidature suit son cours. Pour l'instant, une candidature est parvenue au Bureau. Le Président remercie déjà Madame Maiurano pour ses huit ans au poste d'huissière et tout le travail accompli. Un petit apéro sera organisé pour son départ.
- Courrier de l'AVIVO, qui porte à la connaissance des membres du Conseil, la constitution de la section moudonnoise, dont le but consiste à la défense des intérêts des retraités et invalides. Chaque membre du Conseil a reçu ce courrier par voie électronique.

Conseil communal de Moudon

- Courrier d'invitation à la séance d'information sur le plan directeur régional de la Broye. Cette séance s'est tenue le 4 mars dernier à Payerne. Chaque membre du Conseil a également reçu ce courrier par voie électronique.
- Copie d'un courrier de Mesdames Anne Chollet et Monique Fontannaz et Messieurs Jean-Blaise Gardiol et Stéphane Pétermann concernant l'Eglise Saint-Etienne. La Municipalité traitera ce courrier qui a aussi été envoyé par mail aux membres du Conseil.
- Courrier de la Municipalité du 10 janvier concernant l'occupation des locaux de l'Hôtel de Ville par les groupes politiques. Les chefs de groupes ont informé les membres des décisions qui en découlent (séparation des séances de groupes entre le lundi et le mardi).

Le Président fait part de l'invitation à venir découvrir l'Auberge de la Douane, ce vendredi 14 mars dès 18h. Il se réjouit de retrouver chacune et chacun à cette occasion.

Le Président informe qu'avec la secrétaire, ils ont été invités à faire connaissance de la nouvelle Préfète Madame Anne-Marion Freiss lors de sa visite annuelle des communes. Cette rencontre a eu lieu le 23 janvier dernier et s'est bien déroulée avec des discussions constructives.

Fin des communications du Bureau.

b) de la Municipalité

– **Communication orale : Auberge de la Douane – point de situation**

Le Municipal Roger Müller informe que le projet de rénovation de la Douane approche de son terme. Cette réfection qui a débuté fin avril 2023 par le désamiantage est pratiquement terminée. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de finitions. Une salle de réunion bien utile pour les réunions de tout ordre et 3 chambres ont été créées en plus de la rénovation de la cuisine, de la brasserie et du restaurant. L'appartement du 1^{er} étage a également été refait à neuf et sera occupé par l'un des tenanciers.

Comme tous auront pu lire dans le communiqué de presse qui a été transmis aux membres du Conseil le 5 mars 2025, la Municipalité soutenue par le Bureau GastroConsult, a clos la procédure d'engagement des tenanciers pour notre Auberge. Le choix s'est porté sur Monsieur Giovanni Musumeci, gérant de l'établissement « Oh !!! La Pizza » à la rue St-Bernard à Moudon et son associé Monsieur Gabriele Boccia, cuisinier.

Le bail a été signé le 3 mars dernier. Ces deux personnes ont convaincu la Municipalité par leur dynamisme et leur volonté de faire de l'Auberge de la Douane un établissement servant une cuisine traditionnelle comme l'a demandé la commune de Moudon.

L'inauguration des locaux aura lieu le vendredi 14 mars 2025 dès 18h00 et chacun est cordialement invité ainsi que toute la population moudonnoise. Un buffet sera servi par les nouveaux tenanciers. Le Municipal relève que l'établissement sera ouvert le dimanche et servira un brunch dominical.

En ce qui concerne le projet lui-même, la Municipalité attend encore les dernières factures mais peut d'ores et déjà indiquer qu'aucune surprise majeure n'est à attendre dans son financement. La Municipalité est convaincue que l'ouverture prochaine de l'Auberge de la Douane apportera un supplément de vie dans notre belle ville de Moudon.

– **Communication orale : Situation au contrôle des habitants**

Le Municipal Raphaël Tatone est heureux d'annoncer qu'à partir du 3 mars dernier, le service de contrôle des habitants est enfin au complet grâce à l'intégration de Monsieur Mirad Batlak en qualité de Préposé et de Madame Alicia Genilloud en tant qu'employée d'administration, tous deux à plein temps. Ils viennent s'ajouter à l'équipe déjà constituée par Madame Amalia Fuentes Del Campo et Anastasia Iorizzo.

– **Communication orale : AISMLE – Création du service des bâtiments**

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que lors du Conseil Intercommunal de l'AIMLE du mercredi 5 mars dernier, l'assemblée a validé le préavis du Comité de direction No 02-2025 –

Conseil communal de Moudon

Création du service des bâtiments de l'AIMSLE.

La création de ce service implique la reprise du personnel communal chargé de l'intendance des bâtiments sur les sites scolaires du Pré-au-Loup à Lucens et du collège du Fey, ainsi que de la salle de sport du champ-du-Gour (CDG) à Moudon. Soit 8 personnes à Lucens et 6 à Moudon. Le personnel actif sur le site de L'Ochette n'est pas concerné et reste employé par la commune de Moudon.

Les principaux objectifs incluent : une organisation autonome et homogène entre l'ensemble des sites en propriété de l'AIMSLE ; des possibilités de synergies entre les sites et les équipes ; une simplification administrative en termes de gestion et de facturation ; Une transparence accrue des coûts liés à la gestion des infrastructures de l'AIMSLE.

– Communication orale : Régionalisation de l'Office du tourisme

La Municipalité a fait parvenir le 15 janvier dernier un courrier en communiquant la renonciation au projet de régionalisation de l'Office du tourisme sous la forme d'association. Ce courrier résume bien la situation.

Madame la Syndique Carole Pico estime qu'il est utile de rappeler ce qui suit. Evidemment c'est une grande déception de constater que l'adhésion des communes est insuffisante pour pouvoir créer cette association. En effet, sur 14 communes prévues dans le préavis municipal 62-24, seulement 8 ont adhéré. Il s'agit de Moudon, Lucens, Valbroye, Ropraz, Oron, Chavannes-sur-Moudon, Prévonloup et Henniez. La population prévue au départ était de 29'000 habitants et elle n'est plus que de 22'000 habitants avec ces 8 communes. En conséquence, il y a un manque à gagner sur le budget prévisionnel de CHF 40'000.- et, évidemment les charges ne peuvent pas être baissées car elles avaient été calculées au plus juste. Il faut donc se résoudre à ne pas créer cette association régionale touristique puisque le financement des prestations n'est plus assuré dans le cadre donné par le préavis présenté dans les législatifs et selon le budget prévisionnel annoncé. La Syndique rappelle que cette éventualité avait bien été mentionnée dans le préavis. Pour ne pas jeter ce projet, il faut en faire quelque chose puisqu'il y a un bon nombre d'éléments positifs qui sont ressortis de tous les travaux en commissions, comme les atouts de notre région dans le domaine culturel, du patrimoine, de la nature, de l'environnement, des loisirs et du sport. Pour ne pas jeter ce projet, une autre alternative au renoncement du projet de régionalisation est élaborée. En fait, il est proposé bien sûr le maintien de Moudon Région Tourisme comme organisme communal et offrir aux communes intéressées la possibilité de signer une convention de partenariat, à l'instar de ce qui est pratiqué par l'Office du tourisme d'Estavayer-le-Lac avec Payerne. Cette dernière n'a plus d'Office du tourisme, elle a un pôle muséal et elle a signé une convention avec Estavayer. Le coût par habitant reste inchangé, soit CHF 3.50 pour les communes qui signent la convention de partenariat. Cependant, il y a une renonciation à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires qui restera en mains des communes concernées et ne sera plus versées à la régionalisation. Cette dernière décision a été prise car c'est à cause de ce point là que des communes ne pouvaient pas rejoindre la régionalisation, telles les communes de Rue et Jorat-Mézières par exemple. Les statuts prévoyaient un comité directeur de 7 personnes. En lieu et place de ce comité directeur et afin que les communes soient représentées, la création d'une commission consultative du tourisme avec les communes partenaires est proposée, selon les modalités à définir par le comité de pilotage (COPIL).

En conclusion, cette solution permet de maintenir les prestations de l'Office du Tourisme prévues dans le cadre de Moudon et Région, la collaboration intercommunale et intercantonale est renforcée. Les communes qui ne pouvaient pas rejoindre le périmètre à cause de la problématique des taxes de séjour et des résidences secondaires pourront maintenant rejoindre l'Office du tourisme par une convention, puisque les taxes restent en mains communales et ne sont plus versées à la régionalisation. A ce jour, 9 communes ont déjà signé les conventions de partenariat et le retour d'autres communes est attendu. Il y a bon espoir de pouvoir continuer à offrir des prestations touristiques à Moudon et sa région, tout en respectant ce qui avait été promis, soit une baisse des charges de l'Office du tourisme communal qui sera rendue possible par la contribution des communes partenaires.

2. Rapports des commissions

- a) **Préavis No 71/25 : Demande d'un crédit de CHF 47'000.- pour le remplacement du système de détection des fuites d'eau et adaptation du budget de fonctionnement des services industriels de CHF 28'538.40 TTC dès 2025.**

Monsieur Jean-Jacques Gacond, nommé rapporteur, donne lecture de la commission ad hoc qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Jakup Isufi donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur André Zimmermann remarque que l'investissement de 2015 a tenu dix ans mais au terme de ces dix ans, on a plus qu'un tiers des systèmes fonctionnels. Concernant la durabilité de ce système, est-ce qu'on a plus de chance d'avoir quelque chose qui tienne la route et vous allez répondre oui puisqu'on a un contrat d'entretien. Ce dernier dure quatre ans, mais ça veut dire quoi ? au bout de quatre ans ça va augmenter parce que ça coûte plus cher car les installations sont plus obsolètes ou est-ce qu'au bout de quatre ans ça ne fonctionnera plus et on devra réinvestir. Quelle garantie a-t-on par l'entreprise pour qu'effectivement ça tienne dix ans et que ça n'augmente pas chaque année à partir de la 5^{ème} année ?

Le Municipal Serge Demierre informe que c'est bien pour ça que la Municipalité change de fournisseur. L'expérience montre qu'il vaut mieux que le système appartienne à une entreprise et on ne fait que de la location. L'entreprise a tout intérêt que ça fonctionne pour ne pas tout le temps devoir intervenir et il y a la possibilité de renouveler le contrat d'entretien. L'entreprise gère le système opérationnel à 100% et on a l'option, au même tarif, de renouveler l'abonnement sur quatre ans. Le Municipal ajoute qu'il ne voulait pas faire un contrat de plus longue durée en fin de législature.

Monsieur Etienne Habegger demande si la Municipalité sait plus ou moins le volume d'eau perdu par les fuites par jour, par mois ou par année ?

Le Municipal Serge Demierre répond qu'il n'a pas le chiffre exact, car ça dépend de la teneur des canalisations qui peuvent lâcher une année et pas du tout une autre année. On ne peut pas le détecter car il y faut tenir compte des fontaines qui tournent à vide et là il n'y pas non plus de détecteur.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 47'000.- TTC pour le remplacement du système de détection des fuites d'eau,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. Prend acte que l'investissement sera amorti en quatre ans,**
- 4. accorde d'un crédit supplémentaire au budget 2025 des services industriels de CHF 26'400.- HT, soit CHF 28'538.40 TTC,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense d'investissement aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 71/25 est accepté par 41 voix et 1 abstention

Le Municipal Serge Demierre remercie, au nom des Services industriels, de donner les moyens de continuer à servir la population d'un million de litres d'eau par jour d'une bonne qualité.

Le Président remercie les commissions pour leur excellent travail.

b) Préavis No 72/25 : Demande d'un crédit de CHF 90'000.- pour la phase d'étude et de suivi des travaux pour la démolition et la reconstruction du hangar de la ferme « en Frémont » propriété communale (ECA 783, parcelle 1023)

Monsieur Jean-Luc Cressier, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier à l'unanimité, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Sandrine Bosse Buchanan donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Loïc Bonny remarque qu'à la page 3, chapitre 3 du préavis, il est indiqué que les frais d'étude et d'honoraires seront repris dans le préavis de réalisation en cas d'acceptation de ce dernier. Il demande à la Municipalité qu'un point d'avancement d'étude soit intégré au préavis de réalisation et ne pas attendre la fin des travaux pour connaître l'état d'avancement de cette étude et ses coûts et que l'étude soit noyée dans le préavis de réalisation et qu'on n'ait pas un vrai suivi. Monsieur Bonny a ce manque là et il a besoin, il est sûr de ne pas être le seul, d'avoir un suivi de l'étude et un minima un état des lieux pour pouvoir se prononcer plus clairement pour le préavis de réalisation.

Le Municipal Roger Müller prend note et tâchera que la Municipalité soit un petit peu meilleur pour tenir le Conseil au courant de la situation. Il précise que c'est une offre d'entrée et ce n'est pas une estimation. C'est un prix fixe et il ne devrait pas avoir de dépassement sur cette étude.

Monsieur André Zimmermann fait toujours le même constat. Effectivement, on a une planification d'investissement qui est prévue ici on ne sait pas encore le montant final, mais on a de la peine à s'y retrouver dans la planification d'investissement dans le budget qu'a présenté la Municipalité. Il s'interroge toujours sur la pertinence de ce plan d'investissement présenté dans le budget.

Monsieur Etienne Habegger remercie la Municipalité qui prend enfin ce dossier qui depuis de nombreuses années figure dans le plan d'investissement. Les prémices de cette histoire ont commencé en 2008. Il a beaucoup hésité à venir ce soir mais les affaires communales lui tiennent à cœur et elles ont pris le dessus sur d'autres obligations.

Monsieur Habegger remarque que dans la situation financière, il y a encore de nombreuses lignes vides. Est-ce des montants qui seront rajoutés tels qu'appels d'offre, projet définitif, dessins, etc. ou tout ces travaux sont déjà comptés dans les divers montants qui constituent CHF 90'000.- au total ? Dans les incidences financières, il est cité que les investissements (ou placements) du patrimoine financier ne peuvent figurer au bilan pour une valeur supérieure à la valeur vénale de l'objet. Autrement dit, l'immobilisation pourrait être réévaluée afin d'être en adéquation avec la valeur réelle de l'immeuble ou du domaine. Le cas échéant, cette réévaluation représente une charge à comptabiliser en une seule fois. Monsieur Habegger ne comprend pas tout à fait car si on intervient et que le projet se réalise, il s'agit d'une plus-value et non d'une charge. Il aimerait qu'on lui explique cette notion comptable. Par conséquent, s'il y a une plus-value, au niveau du bilan, est-ce que ça n'améliorerait pas pour d'autres emprunts financiers par les banques.

Le Municipal Roger Müller répond qu'au niveau des divers montants, tout est compris dans les CHF 90'000.-.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Serge Demierre répond qu'évidemment, concernant les incidences financières, si la valeur vénale et que la valeur réelle n'est pas la même, c'est une diminution du patrimoine et c'est, en conséquence, une charge. C'est là que l'évaluation devra être faite. La valeur d'exploitation et la valeur réelle n'est pas la même en matière agricole et Monsieur Habegger estime que c'est un plus mais ce dernier doit être payé. En fait, on va investir mais la valeur qu'on pourrait vendre n'est pas la même que ce qu'on va investir. C'est pour ça aussi que les domaines communaux coûtent à la commune. Selon le Municipal Demierre, si on investit 1 million sur un domaine on ne pourra pas récupérer ce montant en cas de vente.

Monsieur Etienne Habegger n'est pas tout à fait d'accord avec le Municipal. Pour un exploitant qui remet en ligne directe, avec une valeur de rendement là, il est d'accord avec le Municipal. Là on n'est plus en ligne directe, c'est de la vente qui est soumise à la LDFR effectivement.

Monsieur Etienne Habegger informe que dans le 2^{ème} paragraphe du rapport de la commission ad hoc, il est cité que la propriété comprend 3 bâtiments, une maison d'habitation, un hangar abritant une étable et une stabulation libre, cette dernière ayant été construite par le propriétaire 2016. Monsieur Habegger informe que ce n'est pas la propriétaire du domaine qui a construit, soit la commune de Moudon, mais le fermier Monsieur Lionel Combremont, qui a passé par l'investissement. Monsieur Habegger aurait préféré l'emploi du terme « fermier » ou « exploitant actuel ».

A ce propos, il remercie la famille Combremont qui a investi environ 1 million dans cette installation et, en effet, en cas de vente du domaine, ce bâtiment représente quand même une plus-value pour le domaine de « En Frémont » où la topographie du terrain est propice à la production animale, en particulier laitière. Merci donc à la famille Combremont d'avoir pris le risque d'investir pour un domaine qui n'est pas en propriété.

Dans le rapport, il est dit que le hangar, datant de 1928 se trouve dans un état de délabrement avancé. Monsieur Habegger ne s'étonne pas de cette situation car ça fait dix ans qu'il se bat, budget après budget pour augmenter les montants alloués à l'entretien du patrimoine communal, bâtiments, routes. etc. En budgétisant ces dernières années CHF 30'000.-/an pour les six, et depuis la vente de « Chalabruz », cinq domaines, on ne peut pas s'attendre à avoir des domaines dans un état excellent. Ma foi, on récolte les fruits, non pas de la Municipalité actuelle, en partie, mais c'est un héritage et on doit faire avec. Des investissements ont été clairement négligés, pas seulement pour les domaines agricoles mais dans tous les domaines, et ça, on va le payer très cher les vingt prochaines années. Il remercie toutefois la Municipalité d'empoigner le problème et de le résoudre.

Toujours dans le rapport ad hoc, il est cité que d'un point de vue pragmatique, les fermes ne sont pas rentables. Monsieur Habegger demande aux commissaires d'argumenter, chiffre à l'appui cette affirmation. Pour exemple, étant lui-même fermier d'un domaine agricole et en prenant une base sur trente ans, ses parents puis lui ont payé CHF 785'472.- de fermage. Il met au défi la commission ad hoc de trouver l'équivalent en investissement dans le domaine de Beauregard. Les derniers investissements qui ont été fait sont pour l'appartement CHF 300'000.-, l'électricité pour CHF 12'000.-, dont au passage, la commune tellement pauvre qu'elle est, c'est lui-même qui a payé le câble d'introduction pour CHF 2'500.- et la moitié d'une porte pour CHF 9'000.-. Puis d'autres investissements encore dont 2 terpins et une dalle de fosse à purin. Il laisse imaginer le reste de l'argent pour les quelques travaux faits.

Monsieur Habegger aimerait qu'on arrête de dire que les fermes ne sont pas rentables en balançant ça comme ça, il veut des chiffres à l'appui et que les choses soient une fois dites.

Le rapport mentionne qu'un tel engagement financier soulève des interrogations quant à sa pertinence à long terme. La famille COMBREMONT poursuivra-t-elle son activité sur le site encore longtemps, y a-t-il une relève au sein de la famille ? Monsieur Habegger ne pense pas qu'il faut construire un hangar pour la famille Combremont, on ne sait pas de quoi est fait l'avenir et ce qui peut arriver à un exploitant mais on doit entretenir un patrimoine communal. Les conseillers l'ont promis et ils ont été assermentés en début de législature de maintenir et d'entretenir le patrimoine communal et ce n'est pas une question de famille. Certes, ils ont fait du travail et on peut les remercier, 4 générations ce n'est pas rien mais on doit garder l'objectif de savoir si on veut entretenir notre patrimoine ou pas.

Conseil communal de Moudon

Le rapport mentionne qu'après un investissement conséquent pour le hangar d'autres travaux deviendront nécessaires dans quelques années, notamment pour la maison d'habitation qui montre déjà des signes de vétusté. Monsieur Habegger relève que le « déjà » est de trop. La villa a 50 ans et a le droit d'être refaite.

Monsieur Etienne Habegger recommande quand-même aux membres du Conseil d'accepter ce préavis mais surtout de bien réfléchir que si c'est dans l'optique de refuser le rapport final de ne pas voter « pour » ce soir et d'éviter une dépense de CHF 90'000.-.

Le Municipal Roger Müller croit qu'on est complètement en phase avec la problématique des fermes. Il relève qu'il y a quelques tournures de phrases quelque peu malheureuses par rapport à la famille Combremont. L'idée était de dire que si on loue une ferme, il faut les outils pour pouvoir travailler dans l'exploitation.

Le Municipal Müller rappelle que la politique décidée à la dernière législature concernant les fermes, était de dire qu'on demande aux différents exploitants actuels s'ils désirent acheter les fermes et le résultat est la vente de Chalabruz, achetée par la famille Richardet et La Cerjaulaz est en cours. Pour l'instant, il n'y a aucune volonté d'acheter les domaines mais la Municipalité a garanti qu'ils restent en mains des exploitants actuels. Concernant la relève, comme l'a bien dit Monsieur Habegger, on ne peut pas garantir qu'on n'ait pas un problème, mais avec les investissements qui ont été fait sur la ferme elle-même, le fermier actuel n'étant pas en fin d'activité, il y a aussi une garantie que le domaine perdure tout en sachant que, quand on investit, on aussi un outil qui fonctionne.

Le Municipal Roger Müller donne lecture d'un rapport de 2008 sur ce même bâtiment :

Nous constatons que le bâtiment concerné est en très mauvais état, en tous cas pour les parties visibles. Malgré les mesures urgentes préconisées, il n'en reste pas moins que ce bâtiment est vétuste et que des défauts cachés ou non pourraient apparaître à court ou moyen terme. Nous insistons sur les mesures d'urgence à prendre et les risques pris par la commune de Moudon.

Donc c'est vrai, comme l'a dit Monsieur Habegger, que ça fait des années qu'il faut avancer avec ça et maintenant, il n'a plus trop de questions à se poser.

Le Municipal Müller spécifie qu'il n'est pas prévu qu'une 3^{ème} ferme soit reprise par le Canton. Ce dernier a acquis deux domaines adjacents, soit Planche-Signal et Cornier.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust rebondit sur la dernière intervention de Monsieur Habegger. A titre informatif pour le lecteur du préavis, il serait judicieux quand même, en se prononçant sur un rapport d'analyse, de connaître le montant futur prévisible de l'investissement total.

Le Municipal Roger Müller relève que le but d'un crédit d'étude est justement d'établir assez précisément mais c'est toujours délicat d'avancer des chiffres qui pourraient se retourner contre la Municipalité si ça correspond ou pas à ce qu'on attend. Une partie de la réponse se trouve dans le plan d'investissement et on se trouve dans une fourchette de CHF 700'000.- à CHF 1'000'000.- tout dépendra de ce qui pourra se faire, le but étant de rendre l'outil utile pour l'exploitant en fonction de ce qu'il utilise aujourd'hui. Le Municipal ne peut pas répondre de manière affirmative aujourd'hui.

Monsieur Etienne Habegger spécifie qu'on parle toujours de la démolition de hangar, mais il y a quand même une partie bétail qui est toujours utilisée. Il informe qu'il ne faudra pas être surpris de voir, bien qu'on ne sache pas encore comment sera le projet final, hangar plus stabulation pour bétail, ce ne sera pas quelque chose de rajouté mais c'est quelque chose d'existant actuellement, on n'en fait pas mention dans le rapport.

Monsieur Jean-Luc Cressier parle de la rentabilité des fermes, il a juste repris les termes du Municipal Roger Müller.

Le Municipal Roger Müller répond que la rentabilité est quelque chose de relatif. C'est clair que si on investit CHF 1'200'000.-, la rentabilité peut être moindre par rapport aux loyers. Il y a quand même des investissements qui ont été fait ces dernières années mais si on dressait la liste de tous les

Conseil communal de Moudon

investissements qui doivent être fait pour ces exploitations là la rentabilité deviendrait moins intéressante.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions

1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 90'000.- TTC dont à déduire toute éventuelle participation de tiers pour la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage et au suivi des travaux pour la démolition et la reconstruction du hangar de la ferme au lieu-dit « En Frémont »,**
2. **prend acte que la dépense sera reprise dans le préavis final des travaux de démolition et de reconstruction du hangar de la ferme au lieu-dit « En Frémont »,**
3. **prend acte qu'en cas de refus du préavis final des travaux de destruction et de reconstruction du regard de la ferme au lieu-dit « En Frémont », l'investissement sera intégralement porté à charge du compte de résultat,**
4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 72/25 est accepté par 40 voix et 2 abstentions

Le Municipal Roger Müller remercie le Conseil pour cette décision positive qui montre aussi que la Municipalité tient encore à ses fermes.

3. Propositions individuelles

Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'ils sont priés de ne pas utiliser ni les armoiries, ni le logo de Moudon lors d'envoi d'un document et que seules les autorités communales, municipales ou services de la commune sont en droit de les utiliser, les membres du Conseil, dans leurs propositions individuelles, ne le font pas.

Interpellation — déposée par Madame Céline Ombelli

Stationnement places de parc personnes à mobilité réduite

Madame Céline Ombelli, soutenue par 5 membres au moins, donne lecture de l'interpellation citée ci-dessus.

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communale, Messieurs les conseillers communaux,

À Moudon, les incivilités liées au parcage des voitures sont courantes, hélas ! c'est le cas aussi dans d'autres villes, mais là n'est pas la question aujourd'hui.

Comme on peut le constater en se promenant ou en passant en ville de Moudon, nous avons des places de stationnement pour les personnes handicapées qui sont souvent squattées à longueur de journée et de semaine par des personnes ayant un macaron, que celui-ci soit encore valable ou non.

Dans la presse du 22 janvier dernier, nous avons pu lire que la commune de Vevey a souhaité prendre le problème à bras-le-corps et limiter ses places à 05h00 au maximum le temps de parcage autorisé. Cela peut paraître surprenant comme décision, mais elle me semble pertinente dès le moment où les gens en profitent et utilisent ces places comme des places privées.

Dès lors, j'invite le Municipal responsable de la police à se pencher sur cette question et éventuellement à proposer une modification du règlement de police de la commune de Moudon. Il

Conseil communal de Moudon

faut songer à établir, nous aussi, une réglementation pour que ces places ne deviennent pas des places privées déguisées.

Enfin, je profite pour demander que toutes les places prévues à l'usage exclusif des personnes à mobilité réduite soient indiquées par un panneau de signalisation ; ce n'est pas encore le cas partout, notamment au parking communal dit de " la Migros" et celui de la place du Bicentenaire. Je vous remercie de votre attention.

Le Municipal Raphaël Tatone prend note et répondra lors du prochain Conseil.

Madame Elsa Bonhert-Deprez, concernant les places de parc qui sont devant la salle de sport au Champ-du-Gour, sauf erreur de sa part, il y a deux places macaronnées mais qui sont sur le terrain de l'ISMLE et de l'autre côté où se trouve le couvert à vélo, il y aussi deux places qui sont surdimensionnées mais qui ne sont pas labellisées PMR, est-ce le cas ? En fait, Madame Elsa Bonhert-Deprez en déduit que celles qui sont indiquées appartiennent à l'ISMLE et que les deux autres sont qui sont sur le terrain communal et ne sont pas indiquées.

Le Municipal Raphaël Tatone indique que celles qui sont contre la salle de gym appartiennent à l'ISMLE et les autres sont communales. Il regardera en même temps que l'interpellation de Mme Ombelli et répondra au prochain Conseil.

Madame Elsa Bonhert-Deprez informe que les deux places sur le terrain communal sont constamment utilisées par des gens qui n'ont pas de macaron et si elles étaient affichées en tant que telles, peut-être que les gens s'y parqueraient moins facilement.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président propose d'en rester là, la Municipalité ayant pris acte de cet objet.

Postulat — déposé par Madame Céline Ombelli

Réalisation d'un columbarium et réfection du cimetière de Moudon

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communale, Messieurs les conseillers communaux,

Un préavis (27/99) datant de 1999 demandait la création d'un columbarium au cimetière de Moudon. Ce préavis faisait mention d'un columbarium et d'un jardin du souvenir ; le jardin du souvenir s'est réalisé mais pas le columbarium.

Pour clarifier, voici la signification d'un columbarium :

Un columbarium, issu de la tradition romaine, est un bâtiment ou un mur construit avec des niches pour placer des urnes cinéraires. Ces structures sont souvent situées dans des cimetières ou des crématoriums, fournissant un lieu de repos pour ceux qui ont choisi la crémation plutôt que l'inhumation.

Nous avons beaucoup d'habitants de Moudon qui sont originaires du Sud de l'Europe, où il est normal d'avoir dans un cimetière des tombes en terre et ces murs ou ces fameuses petites plaques y sont apposées.

Il serait bon aujourd'hui d'avoir aussi dans notre cimetière cette possibilité, dont notre communauté issue de différentes ethnies et croyances pourrait, selon sa croyance, pouvoir bénéficier et reposer pour l'éternité.

En outre, cela permettrait de compléter notre offre de repos éternel dans notre ville.

Actuellement, pour les personnes ayant choisi de se faire incinérer, nous avons le jardin du souvenir, mais il n'est pas possible d'y déposer des souvenirs à titre personnel, ni même se recueillir personnellement pour la personne défunte.

D'autre part, vu l'état des chemins du cimetière et des toilettes entre autres, il serait judicieux de profiter de ce postulat pour effectuer une réfection de fond sur notre cimetière qui reste une carte

Conseil communal de Moudon

de visite pour Moudon qui se doit d'être agréable autant que possible pour les défunts que pour les vivants.

En conclusion : Nous invitons l'ensemble des membres du Conseil communal à répondre et à soutenir ce postulat ainsi que son renvoi à la Municipalité pour qu'elle agisse dans le sens de celui-ci, et cela dans un délai raisonnable, dès ce jour.

Le Municipal Gzim Rama répond que la Municipalité prend à cœur ce postulat et y répondra au plus vite.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité par 38 voix, 2 avis contraires et 2 abstentions

Interpellation — déposée par Madame Karine Weber

Mise à l'enquête CAMAC 235'770, Installation de quatre antennes de téléphonie mobile 5G dans le clocher de St-Etienne

Madame Karine Weber, soutenue par au moins 5 personnes, donne lecture de l'interpellation citée en titre.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Nous donnons suite à la publication de la mise à l'enquête surnommée et nous nous étonnons de plusieurs points concernant ce sujet.

L'église St-Etienne est un bâtiment historique classé qui appelle par son importance architecturale et historique une protection particulièrement importante. Il s'agit également d'un lieu de culte actif pour plusieurs communautés religieuses de notre commune.

Les installations d'antennes de téléphonie mobiles sont régulées par des directives de la Confédération, directives qui valident l'extension du réseau mobile tout en le limitant quant à la protection des monuments et des sites.

Ces directives préconisent expressément de ne pas installer d'antennes auprès de monuments historiques, et oblige également les opérateurs à regrouper leurs antennes et à s'associer pour leur exploitation.

Le projet mis à l'enquête est un nouvel emplacement alors que notre commune dispose déjà de nombreuses installations existantes, sur l'Hôtel de Ville lui-même déjà, sur le bâtiment de la nouvelle Ochette et à La Pussaz (Swisscom), ainsi que le silo UFA (Salt et Sunrise) et à Versailles (Salt).

Ces mêmes directives disent également que « l'utilisation de bâtiments religieux à des fins commerciales de mode une clarification absolue de la part de leur propriétaire ».

Dès lors, nous posons à la Municipalité les questions suivantes :

- 1. Pourquoi créer un nouveau site d'antennes alors qu'il en existe plusieurs sur la commune, dont un sur l'hôtel de ville, à proximité immédiate ?*
- 2. D'autres alternatives à l'église Saint-Etienne ont-elles été discutées et lesquelles ? Pourquoi ont-elles été rejetées ?*
- 3. Quels sont les arguments avancés par la Municipalité pour le choix d'un bâtiment classé ?*
- 4. La Municipalité a-t-elle évalué le risque de dommages sur un bâtiment historique, et plus spécialement : la Municipalité a-t-elle demandé des plans d'exécution à Swisscom et des garanties concernant l'absence de percement des maçonneries et des charpentes ?*

Conseil communal de Moudon

5. *Quels sont les arguments avancés par la Municipalité concernant l'utilisation à des fins commerciales d'un lieu de culte, plus spécifiquement : la Municipalité a-t-elle débattu des difficultés éthiques de cet aspect ?*

6. *Quel est le loyer proposé par Swisscom ?*

Les membres du Conseil communal prient la Municipalité de répondre à ces questions au plus vite, au plus tard lors de la prochaine séance du Conseil communal. Nous vous remercions de l'attention que vous avez prêtée à notre interpellation ».

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que, comme l'a très justement indiqué Madame Weber, ce projet a été soumis à enquête publique du 05.02.25 au 06.03.25. Au terme de ce délai, La Municipalité a reçu 6 oppositions, dont celle de Madame Weber. Toutefois, la procédure d'enquête est toujours en cours.

Il reste à recevoir le rapport de synthèse de la CAMAC avec les préavis des différents services cantonaux. Ensuite, la Municipalité analysera et traitera les oppositions, puis rendra une décision d'octroi ou de refus du permis de construire.

Le Municipal Jean-Philippe Steck peut préciser que ce projet a été formellement approuvé par le principal exploitant des lieux, à savoir la paroisse de Moudon-Syens par l'intermédiaire de sa présidente. Une visite des lieux avec la DGIP Monuments & Sites a eu lieu en février 2023. A la suite de cette visite, Monument & Sites a préavisé favorablement à cette installation sous réserve de respecter un certain nombre de demandes. En particulier, il a bien entendu été demandé que l'installation soit non-intrusive et totalement réversible.

Les monuments historiques vérifieront si leurs conditions sont respectées dans le cadre de la circulation du dossier d'enquête dans les services cantonaux et nous obtiendrons leur réponse dans le rapport CAMAC à venir.

La procédure est donc toujours en cours et ne souhaitant pas interférer avec un éventuel traitement des oppositions à venir, il ne sera pas répondu plus en détails à cette interpellation ce soir. La Municipalité a pris bonne note du texte lu par Madame Weber et répondra, sous réserve de l'avancement de la procédure, lors d'une prochaine séance du conseil communal.

Madame Karine Weber souhaite que cette interpellation soit maintenue.

Le Président donne lecture du dernier chapitre de l'article 62 : **La discussion qui suite se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour.**

Monsieur Willy Blaser, sur une question du Président, confirme que l'interpellation ne doit pas être votée.

Madame Karine Weber remercie le Municipal Jean-Philippe Steck pour ses précisions et attend les réponses à ces questions au prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Interpellation — **déposée par Madame Karine Weber**

La Pussaz, parcelle 1368 et 1371, situées sur la commune de Moudon

Madame Karine Weber, soutenue par au moins 5 personnes, donne lecture de l'interpellation citée ci-dessus.

Conseil communal de Moudon

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,
En 2023, les parcelles indiquées ci-dessus ont fait l'objet du préavis 29/23 pour une vente à l'entreprise Immostef Suisse, pour la somme de ces CHF 4'062'720.-, prix de vente retenu. Cette vente n'a finalement pas eu lieu pour des raisons que le Conseil communal n'a toujours pas comprises.*

En 2024, une entreprise genevoise ayant pignon sur rue, a fait une proposition ferme d'achat sur ces mêmes terrains pour une somme de 6'100'000.-, assortie de la constitution d'un fonds dédié, et l'acceptation d'un droit de réméré.

Cette proposition a tout d'abord été accueillie avec enthousiasme par la Municipalité qui l'a ensuite refusé abruptement, sans raison évidente puisque, en plus du profit de la vente, entre 160 et 230 emplois auraient été créés et que l'assurance a été donnée que des entreprises locales se verraient confier les travaux de construction.

Si notre commune a un réel besoin de ressources financières, au vu du plan d'investissement et pour le bien du ménage communal, nous nous étonnons de cette décision dont le Conseil communal n'a, une fois encore, même pas été avisé.

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité :

- 1. Cette proposition d'achat est-elle réelle et a-t-elle été bien reçue par la Municipalité ?*
- 2. Le collège municipal en a-t-il bien été informé et dans son ensemble et en a-t-il bien débattu en séance ?*
- 3. Le prix proposé par la société genevoise semble être supérieur d'environ 2mio à l'offre précédente. Si cela est vrai, pourquoi refuser finalement de vendre ?*
- 4. Cette « affaire » ne refléterait-elle pas un certain nombre de dysfonctionnements au sein du collège municipal et un manque très clair de communication entre les membres de la Municipalité d'une part, et la Municipalité et le Conseil communal d'autre part ?*

Les membres du Conseil communal prient la Municipalité de répondre à ces questions au plus vite, au plus tard lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Dans le cadre de l'étude du rapport de gestion 2024, la COGEFIN pourrait aussi se saisir de cette interpellation afin d'y voir plus clair.

Merci de votre attention et de votre écoute ».

La Syndique Carole Pico répond que la Municipalité est très étonnée d'être interpellée sur ce sujet. En effet, c'est un dossier confidentiel municipal, en cours d'étude et de réflexion. Nous savons que ce dossier n'est pas sorti de la Municipalité, alors d'où est-il sorti ? Cela fait souci.

La situation est grave, car comment va-t-on maintenant continuer à traiter sur ce dossier, car contrairement à ce qui est mentionné dans le texte, rien n'est arrêté, tout est en cours.

Ce texte ne dit que des choses fausses, inexactes, même le montant de CHF 6'100'000.- est erroné, ce n'est pas le bon montant.

Et en plus, sachez que nous avons une meilleure offre de CHF 319'000.- supérieure, et d'une entreprise vaudoise, bien implantée dans le canton. Leur offre est également à l'étude.

La Municipalité est unanime dans ce dossier de la Pussaz, justement c'est un dossier trop important pour que nous ne soyons pas toutes et tous d'accord sur les décisions à prendre. Par ailleurs, les procédures municipales ont été respectées concernant la communication au sein du Collège.

La Municipalité étudie la meilleure opportunité possible pour ce terrain. Ce qui est important, c'est la valeur ajoutée, c'est le nombre d'emplois qui va dans l'intérêt du développement de Moudon. Les propos de Madame Weber étonnent vraiment la Syndique. Elle ne savait pas que des membres du CC voulaient vendre le terrain de la Pussaz en dessous de CHF 180.-m2 car c'est bien ce qu'offre l'entreprise genevoise. C'est un prix bradé, sans garantie d'un certain seuil d'emploi.

L'intention de la Municipalité est de présenter au CC un préavis où il y a une valeur ajoutée, un nombre d'emplois suffisant pour cette parcelle. Pour cela, La Municipalité travaille en collaboration avec la COREB et avec le Canton. La Municipalité n'est pas pressée de vendre, c'est le dernier terrain qui reste et veut que cela soit une complète réussite.

Cela dit, la Municipalité réfute tout le texte qui est diffamatoire envers elle.

Conseil communal de Moudon

La Syndique le demande, laissez travailler la Municipalité, laissez-nous venir vers vous avec un préavis qui sera favorable à la commune et non pas qui brade notre prix de vente en dessous de CHF 180.- déjà peu élevés. Laissez-nous vous présentez un projet équilibré et cohérent entre la valeur ajoutée, le nombre d'emplois et les surfaces à disposition.

Madame Karine Weber cite que la Syndique, si elle cite que le chiffre de CHF 6'100'000.- est bradé et que c'est un prix inférieur à CHF 180.- m², que penser alors du prix qui avait été proposé pour la vente à STEF qui était inférieur de plus de deux millions ? Du coup, c'était aussi largement bradé.

La Syndique Carole Pico répond que ces deux dossiers sont complètement différents, qui ne se ressemblent pas du tout entre STEF et le dossier dont parle Madame Weber qui, elle le rappelle, est tout à fait confidentiel et ne devrait même pas être discuté ce soir.

Concernant le dossier STEF, la commune a eu certes une grande déconvenue et le prix était de CHF 150.- m² avait été fait selon l'époque de l'ancienne législature, et les constructions étaient autres que celles présentées maintenant. Elle invite les membres du Conseil à consulter le communiqué de presse qui avait été fait alors.

Madame Karine Weber estime quand on vend une parcelle, en général on vend un terrain et non les bâtiments que la personne veut construire. Elle ne comprend pas du tout pourquoi la Syndique prétend que le prix est à fixer en raison des bâtiments à construire dessus, ce n'est pas la logique de la vente d'une parcelle.

La Syndique lui répond qu'elle la mène sur un terrain qui n'est pas le bon. Elle rappelle que ce dossier qui était complètement différent, la construction était dans les pentes et il n'y a aucune comparaison à faire entre ces deux dossiers.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan relève que la Syndique Carole Pico parle de l'ancienne législature, mais le préavis date de 2023.

La Syndique affirme que le prix avait été fixé avec l'ancienne législature.

La parole n'est pas demandée est la discussion est close.

Madame Laetitia Seitenfus voudrait savoir si le passage piéton en face de Lidl pouvait bientôt voir le jour avant la fin des travaux prévu pour le carrefour sud ?

Le Municipal Raphaël Tatone demande à Madame Seitenfus si elle parle des travaux actuels ou des travaux en 2029 pour la fin de jonction-sud. Après précision de Madame Seitenfus, le Municipal répond qu'il n'est pas prévu dans ce sens-là.

Madame Laetitia Seitenfus est étonnée, 2029 est encore loin et s'il serait possible, vu la dangerosité des lieux, de faire une demande extraordinaire et d'avoir un simple passage piéton à cet endroit.

Le Municipal Raphaël Tatone fera une demande extraordinaire pour un simple passage piéton à cet endroit.

Madame Anita Ehrler remarque que, depuis le début de l'année, le parcage à Moudon est de plus en plus compliqué. Presque tous les soirs sur le site de l'Ochette, des cours sont donnés en fin de journée : à la piscine couverte, à la salle de gym au-dessus de la piscine ainsi que dans la salle double de gym 1 et 2.

Les places de parc, malheureusement, ont diminué depuis la rénovation de la rue de Lucens : devant la salle gym 1 et 2, il y avait des places en épi et devant le vieux collège de l'Ochette, toute une zone a disparu pour créer à la place un arrêt pour les bus. Le peu de places disponibles sont

Conseil communal de Moudon

occupées par des habitants des alentours. De ce fait, les participants à ces différentes activités n'ont plus la possibilité de se garer à proximité comme auparavant.

Que peut-on faire pour améliorer et remédier à cette situation ?

D'autre part, le parking des Terreaux a une durée trop courte et devrait passer de 1h00 à 3h00. (Observation : l'après-midi, il est presque vide et le soir plus une place !)

Remarque sur le macaron : il faut être connecté ; pourquoi un macaron virtuel ? CHF 10.- macaron/journée pour travailleurs occasionnels ok, option à garder mais pas du tout convivial pour la vie sociale des visiteurs et des autres différents usagers de Moudon.

Ce phénomène a commencé avec la nouvelle réglementation du parking. Madame Ehrler pense que dès que l'on change quoi que ce soit, une période d'essai commence où on observe ce qui se passe et ensuite il y a des ajustements à faire. Elle est consciente que ce n'est pas facile vu la constante augmentation des véhicules à stationner.

Merci aux responsables de la Municipalité d'essayer d'améliorer sa politique de stationnement et éventuellement à prendre exemple sur d'autres communes comme Echallens, Lucens, Vevey... Pour que Moudon reste une cité vivante, de bon accueil et où le bien vivre est présent.

Le Municipal Raphaël Tatone répond que les gens qui vont à la salle de sport, à la piscine le soir etc. et sont sur une place jaune, c'est d'ordre privé et il faut que ce soit dénoncé par quelqu'un mais pour les places blanches et bien c'est le macaron jusqu'à 19h0 puis libre jusqu'à 07h00, ce qui veut dire que des habitants qui se parquent à 20h00 pour la nuit sont dans leur droit. S'ils ont un macaron, ils ont aussi le droit au même titre que les professeurs qui vont se parquer à Prévillers ou ailleurs. Concernant les tarifs la Municipalité peut refaire une réflexion là-dessus mais pour l'instant on ne peut rien faire d'autre.

Madame Anita Ehrler penserait que les gens qui participent à une activité aient un macaron et puissent se parquer dans la cour de l'école car lorsqu'il y a des manifestations sportives tout est complet et des gens ont reçu des amendes car ce n'est plus toléré. Les places ont vraiment diminué et il y a beaucoup de cours. Madame Ehrler dit qu'au Fey, qui est une salle triple, il y a un parking de 100 places qui est à disposition. Jusqu'à maintenant, il n'y avait aucun problème au centre-ville mais maintenant, les gens reçoivent des amendes salées et ce sont aussi des gens qui viennent des alentours, ce ne sont pas que des moudonnois.

Le Municipal Raphaël Tatone informe qu'il est contre de se parquer dans la cour de l'école quand on veut aller pratiquer du sport. En effet, derrière le collège, il y a une place de jeux Robinson et ce n'est pas compatible d'autoriser des voitures avec des enfants qui jouent à proximité, c'est trop dangereux. A titre vraiment exceptionnel ça peut arriver. Concernant la salle au Champ-du-Gour, c'est une construction nouvelle, donc les places ont été prévues.

La Municipalité fera tout de même une réflexion par rapport au parking St-Jean éventuellement de changer les CHF 10.-, ce qui veut dire qu'il faut changer tout le système qu'on a aujourd'hui et mettre des horodateurs.

La Syndique Carole Pico veut faire une rectification sur ce qu'elle a dit tout à l'heure. En fait, les discussions ont commencé pour Immostef lors de la précédente législature et était parti sur un montage financier à CHF 180.-m2. Tout le détail se trouve dans le préavis qui avait été présenté alors.

Le Municipal Gzim Rama rebondit sur ce qu'a répondu le Municipal Tatone à Madame Seitenfus concernant le passage piéton vers chez Lidl. En effet, au départ c'était un postulat déposé par lui-même en tant que conseiller et on lui disait que c'étaient des démarches très longues, ce qu'il affirme maintenant qu'il est Municipal.

Le Municipal Serge Demierre, en application de l'article 62, va répondre aux questions posées précédemment.

Pour commencer, le Municipal Demierre répond à Monsieur Etienne Habegger sur la question de savoir s'il y avait la possibilité de faire des clôtures de préavis intermédiaires. Le Municipal répond

Conseil communal de Moudon

par la négative, ça n'est pas possible, il faut attendre que le préavis soit complètement dépensé. En revanche, on peut faire des points de situation.

Concernant les diverses questions de Madame Elsa Bonhert-Deprez au Conseil du mois de décembre, le Municipal confirme que les charges courantes sont couvertes par les revenus courants et la marge de manœuvre, c'est la marge d'autofinancement. Le jour où on arrivera à une marge d'autofinancement zéro, ça voudra dire qu'on devra emprunter pour payer les salaires, etc. Sur le patrimoine administratif et le patrimoine financier, les deux doivent être couverts par les charges courantes. Le patrimoine financier ce sont les fermes et le patrimoine administratif, c'est l'église qu'on ne pourra jamais vendre.

Le Président informe que désormais, la Municipalité recevrait le PV du Conseil et pourrait intervenir et faire des corrections.

En séance de groupes, un des membres de la Municipalité a dit que parfois les Municipaux répondaient directement aux conseillères ou aux conseillers et on se retrouve au PV où les questions n'ont officiellement pas trouver de réponses et les intéressés ne donnent pas suite. A l'avenir, si on peut « copier » le Président ou la secrétaire du Conseil dans les réponses individuelles, ça permettrait aussi de clôturer un certain nombre de questions.

Madame Laetitia Seitenfus a été sollicitée par plusieurs parents et elle a également pu le constater, qu'il manque un passage piéton au champ-du-Gour en face de l'école du Fey, entre les deux dos d'âne. Pour rappel, il s'agit d'une zone 30 km/h où le piéton n'a pas la priorité mais il peut traverser là où il veut et c'est bien là le problème. Nombreux sont les enfants qui habitent au Champ-du-Gour et doivent traverser seul pour aller à l'école. A cet endroit, c'est le pétchi ! le bal des voitures est incessant et peu fluide. Les enfants hésitent et craignent de traverser car ils ne savent pas si les voitures vont s'arrêter ou repartir après avoir déposé les enfants, souvent à l'arrache, temporairement sur des places privées du Champ-du-Gour. Le TCS rappelle que les voitures doivent rouler avec prudence, des enfants pouvant survenir à tout moment. Généralement, il n'y a pas de passage piéton dans les zones 30. Toutefois, dans certaines situations, les passages piétons sont possibles et les piétons ont l'obligation de les utiliser. Un passage piéton à cet endroit critique incitera les enfants des conducteurs et conductrices qui se garent sans autorisation sur des places privées à l'emprunter et cela permettra aux enfants qui arrivent de ce côté ou qui habitent au Champ-du-Gour de pouvoir traverser sans crainte ni hésitation.

Est-il possible de créer un passage piéton entre ces dos d'âne près de la signalétique "Ecole".

Le Municipal Raphaël Tatone informe que la loi interdit quasiment de faire un passage piéton sur une zone 30 mais il posera la question et voir si ça peut se faire.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président demande que, lorsque les membres du Conseil ont des questions, de les faire parvenir à la présidence ou au Bureau afin d'être transmises à la Municipalité qui aura plus de facilité à répondre sur le siège.

Le Président remercie les membres du Conseil pour leur déplacement à Lausanne. Il espère que tout le monde a trouvé du plaisir à siéger dans cette salle ainsi qu'à la visite des lieux. Ce fut, pour le Président Julien Pittet un grand honneur de présider le Conseil dans cette salle du Grand Conseil.

L'assemblée est invitée au "Lapin Vert" pour partager le verre de l'amitié. Le car qui ramènera les membres du Conseil partira à 11h15.

Le Président rappelle que les cartes doivent rester sur place afin que Monsieur Vidmer puisse les récupérer.

Conseil communal de Moudon

Le Président remercie encore chaleureusement Monsieur Thierry Vidmer et toute l'équipe de Sonomix pour leur excellente prestation et la fluidité des débats.

Il est 22h02, le Président clôt la séance du Conseil communal.

Conseil communal de Moudon

Le Président : **La Secrétaire :**

Julien Pittet

Nicole Wyler